

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2024-2026

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

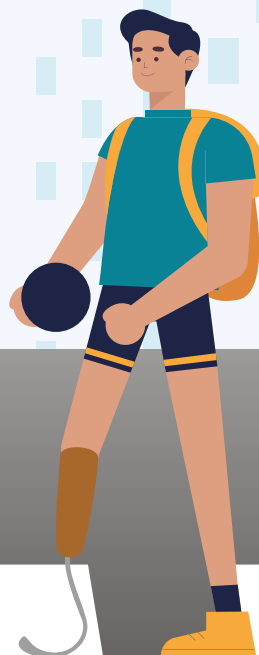


TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	3
PRÉAMBULE	4
PORTRAIT DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY	5
CHAMPS D'INTERVENTION.....	6
DÉFINITION DES TYPES D'INCAPACITÉS	7
BILAN 2023	8
PLAN D'ACTION 2024-2026.....	15



MOT DU MAIRE

Au nom du conseil de la Ville de Châteauguay, c'est avec enthousiasme que je vous présente le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2026.

Je tiens à remercier les membres du conseil impliqués dans le comité de travail, tous les employés de la municipalité ainsi que les intervenants du milieu qui ont rendu possible la confection de ce document.

Ce plan permet d'évaluer et d'ajuster les démarches à entreprendre afin d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap. La Ville s'engage, année après année, à mettre en place des initiatives ciblées, en identifiant les obstacles limitant l'intégration des personnes handicapées dans la communauté, afin de leur offrir un environnement inclusif et universellement accessible, qui tient compte de la diversité et qui respecte les différences.

C'est un travail en constante évolution et nous devons assurer sa continuité. La réalisation de ce plan a pour objet de rencontrer les standards établis par les nombreux organismes et regroupements dont la mission est d'assurer l'inclusion et l'accessibilité universelle aux personnes vivant avec un handicap.

De plus, les membres du conseil et les employés municipaux s'engagent à mettre en œuvre ce plan en fonction des orientations et des objectifs définis dans le plan stratégique de la Ville 2023-2027. Assurer la participation et l'inclusion des citoyen.ne.s, ainsi que sécuriser les déplacements actifs, représentent quelques exemples qui illustrent bien ces principes directeurs. Je vous invite donc à prendre connaissance de ce rapport qui met en lumière les actions réalisées au cours de la dernière année et les démarches que la Ville et ses nombreux partenaires visent à entreprendre.

Ensemble, nous voulons offrir une meilleure qualité de vie à tous les citoyen.ne.s et de faire de Châteauguay, une ville inclusive et équitable !

Bonne lecture !

Éric Allard
Maire de Châteauguay



PRÉAMBULE

L'adoption, en 2004, de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, amène la Ville de Châteauguay à réaliser annuellement un plan d'action. Ce plan est un outil afin d'amener les différents services de la Ville à éliminer, de façon progressive, les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées. Le plan d'action annuel présente le bilan des réalisations de l'année antérieure et les engagements pour la présente année.

En vertu de l'article 1 de la Loi, l'expression-personne handicapée se définit comme étant « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

Notre plan d'action sera basé sur le principe d'accessibilité universelle. Ce concept favorise une utilisation similaire des possibilités offertes par un bâtiment ou un lieu public pour toutes les personnes. En pratique, l'accessibilité universelle permet à toutes personnes, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles, d'accéder à un bâtiment ou à un lieu public, de s'y orienter, de s'y déplacer, d'en utiliser les services offerts et de pouvoir y vivre les mêmes expériences. Elle touche tous les aspects d'une ville et s'adresse à toute la population. Chacun de ses citoyens devrait pouvoir en bénéficier.

À travers cette loi, la volonté du législateur s'exprime principalement à travers deux articles, auxquels nous nous sommes référés dans l'élaboration de notre plan d'action.¹

Article 61.1

Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures envisagées pour l'année dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes dans ce secteur d'activité. Il doit être produit et rendu public annuellement.

Article 61.3

Les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

Pour conclure, il est important de souligner que notre bilan porte sur l'année 2023 et que notre plan d'action s'étalera sur trois (3) années, soit les années 2024, 2025 et 2026. Avec l'adoption de ce plan, la Ville de Châteauguay s'engage à centraliser tous les efforts d'amélioration, tant passés que futurs, et à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de ses citoyens en situation de handicap, afin de garantir leur pleine participation à la vie de la communauté.

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2004). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* : L.R.Q., c. E-20-1, le 1^{er} décembre 2009 (Québec) Éditeur officiel du Québec, Réf. : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-20.1>



“

LA VILLE, SA POPULATION, SON TERRITOIRE

Châteauguay représente une force socioéconomique et un milieu de vie de qualité en Montérégie. Avec ses 52 320 citoyens (2024) et sa superficie de 35,37 km², elle a atteint une certaine maturité et est actuellement en développement sur plusieurs plans de la vie municipale.

LA VILLE OFFRE À SES CITOYENS ET À TOUTE PERSONNE QUI VISITE SON TERRITOIRE LES ATTRAITS SUIVANTS :

- Environnement naturel de qualité ;
- Vaste panoplie de services ;
- Grande solidarité et sensibilité sociale.

LA VILLE A UN CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE STABLE ET ÉQUILIBRÉ :

- Légère croissance de la population ;
- Population bilingue à majorité francophone ;
- Baisse de la population active et du chômage ;
- Revenu annuel moyen élevé des ménages.



CHAMPS D'INTERVENTION

“

Dans le but d'élaborer un plan d'action cohérent, touchant l'ensemble des secteurs d'activités, la Ville de Châteauguay a ciblé huit (8) champs d'intervention dans lesquels seront réparties l'ensemble de ses actions.

- L'administration, les communications et les bâtiments municipaux
- Les loisirs, la culture, la bibliothèque et le tourisme
- Les parcs et espaces verts
- La sécurité publique
- Les ressources humaines
- Le transport collectif et adapté, la circulation, la signalisation et le stationnement
- L'accessibilité des lieux, édifices publics et commerciaux



DÉFINITION DES TYPES D'INCAPACITÉS

Audition

Difficulté à suivre une conversation avec une autre personne ou dans un groupe de trois personnes ou plus.

Vision

Difficulté à lire les caractères d'un journal ou à distinguer clairement le visage d'une personne située à quatre mètres, même avec des lunettes ou des lentilles de contact.

Parole

Difficulté à s'exprimer ou à être compris.

Mobilité

Difficulté à marcher sur une distance de 400 mètres sans faire de pause, à monter ou descendre des escaliers, à porter un objet de cinq kilogrammes sur 10 mètres, à rester debout plus de vingt minutes, ou à se déplacer d'une pièce à l'autre.

Agilité

Difficulté à se lever et à se coucher, à s'habiller ou à se déshabiller, à se pencher pour ramasser un objet, à couper ses ongles d'orteils, à saisir ou manipuler des objets avec les mains, à tendre les bras dans toutes les directions, ou à couper ses aliments.

Activités

Problèmes persistants de mémoire, de troubles d'apprentissage ou de perception, difficultés d'attention ou d'hyperactivité, déficience intellectuelle ou limitations dues à un problème de santé mentale persistant depuis plus de six mois.

Incapacité

Personnes déclarant des limitations dans l'activité physique qu'elles peuvent accomplir à domicile, à l'école, au travail ou dans d'autres contextes, en raison d'un problème physique dont la durée excède six mois et qui ne rentre pas dans les catégories d'incapacité mentionnées précédemment.

DÉFINITION DES CATÉGORIES DE GRAVITÉ LIÉES À L'INCAPACITÉ

Légère

Personnes partiellement ou totalement dépendantes d'autres pour les tâches ménagères lourdes ou pour faire les courses, ou partiellement dépendantes pour les activités quotidiennes ou la préparation des repas.

Modérée

Personnes dépendantes d'autrui pour les déplacements (courtes distances), pour l'exécution des tâches ménagères quotidiennes ou pour la préparation des repas.

Grave

Personnes dépendantes d'autrui pour les soins personnels (comme se laver, s'habiller, manger) ou pour se déplacer dans leur domicile.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	PARTENAIRE	RÉALISATION		
					OUI	EN PARTIE	NON
Les personnes handicapées sont mal renseignées sur les services et actions offerts à leur égard par la Ville de Châteauguay.	Informers les citoyens sur les mesures prises par la Ville de Châteauguay.	Publier le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023 sur le site Web de la Ville.	Direction des communications et du bureau de l'expérience citoyenne		✓		
		Mettre en valeur les actions mises en place par la Ville au minimum une fois par année.			✓		
La Division approvisionnements ainsi que les différentes directions de la Ville n'ont pas toujours le réflexe de tenir compte de la loi 56 (article 61.3) concernant les acquisitions de biens et de services qui tiennent spécifiquement compte des besoins des personnes handicapées.	S'assurer que la Division approvisionnements de la Ville de Châteauguay informe le personnel de toutes les directions de l'application de l'article 61.3 de la loi 56 dans tous les secteurs.	Informers le personnel cadre de l'article 61.3 de la loi 56 et de ses retombées sur leurs services.	Direction des finances et des technologies de l'information/ Division approvisionnements		✓		
		Au besoin, appuyer les recherches de produits et services nécessaires aux employés en situation de handicap et à la fourniture de services pour les citoyens.			✓		
Lors de la rédaction du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, les besoins des personnes handicapées et les contraintes administratives ainsi que budgétaires des différentes directions concernées n'étaient pas toujours prises en considération.	Intégrer l'ensemble des acteurs concernés dans la rédaction du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Tenir trois (3) à quatre (4) rencontres du comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, ainsi que des rencontres avec les membres de l'administration municipale afin de maintenir un canal de communication ouvert, faire état de l'avancement des travaux et veiller à la réalisation des actions prévues.	Direction de la culture et des loisirs			✓	
		Ajouter au comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées des représentants des organismes suivants : Institut Nazareth et Louis-Braille, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO) et Centre multifonctionnel Horizon.			✓		
		Redéfinir et consolider l'implication des directions de la Ville dans la réalisation des actions visées dans le plan d'action à l'égard des personnes handicapées.				✓	
		Former les membres représentant de l'administration municipale afin de mieux comprendre les obligations et les responsabilités de la Ville.					✓



B) Les loisirs, la culture, la bibliothèque et le tourisme :
favoriser l'accès et la participation aux diverses activités

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	PARTENAIRE	RÉALISATION		
					OUI	EN PARTIE	NON
Les enfants handicapés ne pouvaient pas accéder au programme de camp de jour d'été offert par la municipalité.	Consolider le nouveau modèle d'intégration mis en place (camp de jour d'été et camp de la relâche scolaire).	Embauche de trois (3) intervenants à l'intégration en soutien au Coordonnateur adjoint responsable. Ces intervenants devront faire des interventions terrain avec les enfants du programme d'intégration ainsi qu'avec le personnel concerné.	Direction de la culture et des loisirs / Division culture et projets spéciaux				
		Promouvoir le poste d'animateur spécialisé à l'intégration responsable des interventions demandant plus de formation et d'expérience.		✓			
		Poursuivre les efforts de formation du personnel et d'organisation du travail pour la poursuite de l'intégration des enfants en situation de handicap dans le programme de camps de jour Activ'Été.		Mouvement Action Découverte	✓		
		Diffuser le guide des programmes à l'intégration.		✓			
		Amélioration du formulaire de demande d'adhésion en ligne.		✓			
		Maintenir le comité d'analyse de demandes.		✓			



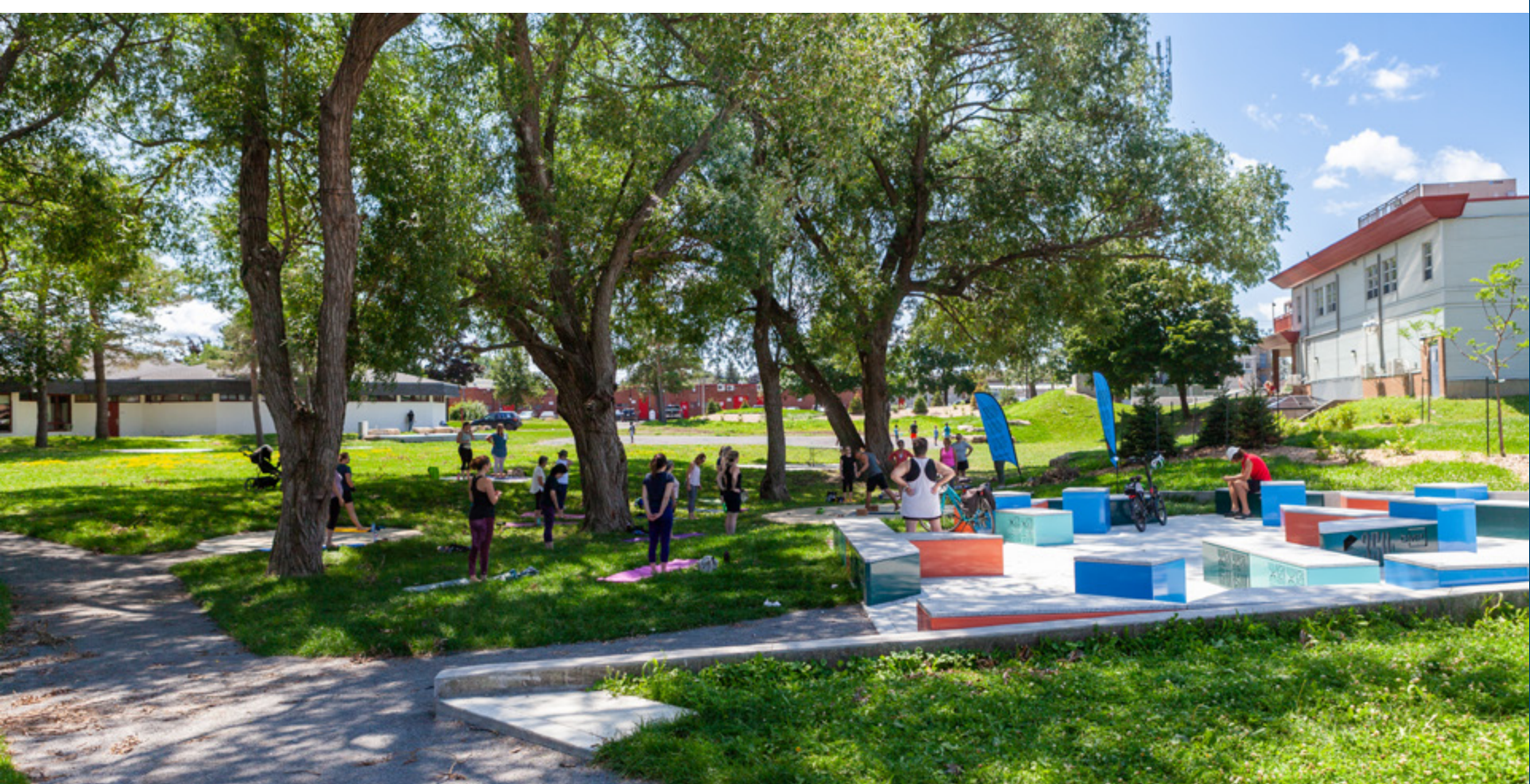
B) Les loisirs, la culture, la bibliothèque et le tourisme :
favoriser l'accès et la participation aux diverses activités (suite)

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	PARTENAIRE	RÉALISATION		
					OUI	EN PARTIE	NON
Les personnes avec un handicap visuel ont accès à moins de documents offerts par la bibliothèque.	Augmenter l'offre de lecture.	Poursuivre l'acquisition de livres à gros caractères, de livres audio, de livres numériques et de livres audionumériques.	Direction de la culture et des loisirs / Division bibliothèque		✓		
		Être la courroie de transmission pour le Service québécois du livre adapté (SQLA) et en faire la promotion.			✓		
Les personnes avec un handicap ont accès à moins de documents offerts par la bibliothèque.	Augmenter l'accès à l'offre de lecture.	Offrir un service de livraison à domicile.	Direction de la culture et des loisirs / Division bibliothèque		✓		
		Visiter mensuellement les résidences pour personnes âgées afin de prêter des documents à l'intention des résidents, et ce, comme lecture du mois.			✓		
Les jeunes ayant un handicap visuel participent peu au Club de lecture.	Augmenter la participation de jeunes ayant un handicap visuel au Club de lecture.	Faire la promotion du Club de lecture auprès des jeunes ayant un handicap visuel.	Direction de la culture et des loisirs / Division bibliothèque		✓		



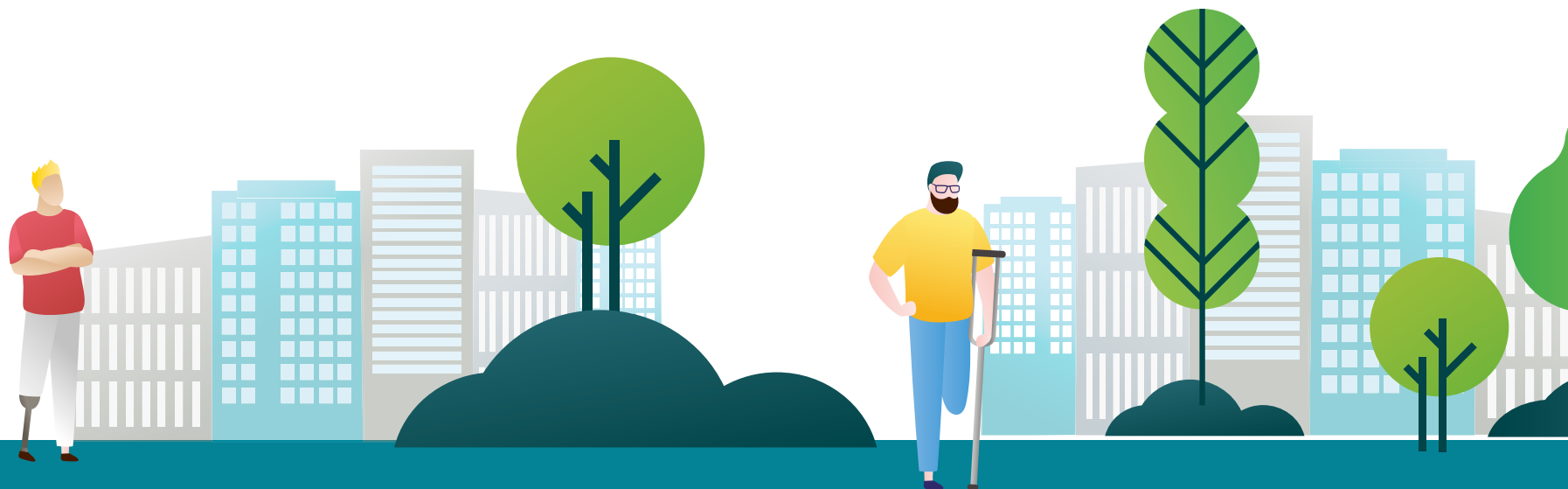
C) Les parcs et espaces verts :
favoriser l'accès et la participation aux diverses activités

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	PARTENAIRE	RÉALISATION		
					OUI	EN PARTIE	NON
L'aménagement des parcs et espaces verts ne permet pas un accès facile aux personnes à mobilité réduite.	Assurer l'aménagement de certains espaces et équipements dans les parcs municipaux.	Lors de la conception et du réaménagement des espaces verts et des parcs, prévoir l'installation de mobilier urbain et d'équipements à accessibilité universelle.	Direction de la culture et des loisirs / Direction des travaux publics et de l'environnement / Direction du génie et du bureau de projets	Institut Nazareth et Louis-Braille	✓		



D) La sécurité publique :
accroître le sentiment de sécurité et l'efficacité en situation d'urgence

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	PARTENAIRE	RÉALISATION		
					OUI	EN PARTIE	NON
Lors de situation d'urgence, tous les citoyens étaient traités comme nécessitant une évacuation et une prise en charge égale, selon l'événement survenu.	Offrir un programme volontaire qui permet de connaître les besoins en cas d'urgence des personnes âgées ou handicapées.	Mise à jour de la liste confidentielle des personnes handicapées à mobilité réduite pouvant requérir une aide particulière en situation d'urgence (police, incendie).	Service de sécurité incendie	Service de police de Châteauguay	✓		
	Offrir un programme adapté aux personnes seules ayant des besoins spéciaux et une mobilité réduite.	Poursuivre l'appui au programme volontaire Pair offert par l'organisme communautaire Centre d'action bénévole du Grand Châteauguay pour toutes personnes handicapées et aînés vivant seuls.	Service de police de Châteauguay	Centre d'action bénévole du Grand Châteauguay	✓		



E) Les ressources humaines :
faciliter l'intégration professionnelle des personnes handicapées et la formation continue du personnel municipal

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	PARTENAIRE	RÉALISATION		
					OUI	EN PARTIE	NON
Comme presque partout ailleurs, Châteauguay, l'employeur et les groupes représentant le personnel syndiqué, parvient difficilement à offrir un emploi aux personnes handicapées.	Augmenter le pourcentage des personnes vivant avec un handicap à accéder aux emplois offerts par la Ville de Châteauguay.	À chaque ouverture de poste qui est susceptible d'être occupé par une personne handicapée, assurer sa promotion auprès des organismes d'appui à la recherche d'emploi des personnes handicapées.	Direction des ressources humaines		✓		
Les difficultés rencontrées par les enfants handicapés de participer activement au camp de jour de la Ville.	Intégrer les enfants ayant un handicap aux différents secteurs du camp de jour.	Formation du personnel du camp de jour dans le domaine de l'intégration des enfants ayant un handicap (connaissances, outils, etc.).	Direction de la culture et des loisirs	Direction des ressources humaines	✓		



F) Le transport collectif et adapté, la circulation, la signalisation et le stationnement : améliorer l'accessibilité et les commodités relatives au transport

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	PARTENAIRE	RÉALISATION		
					OUI	EN PARTIE	NON
Les trottoirs dans certaines rues de la municipalité sont dans un état qui pose un problème de sécurité pour le déplacement des personnes handicapées.	Faire l'évaluation de la situation des descentes de trottoirs pour les personnes à mobilité réduite.	Mettre en œuvre le programme quinquennal de réfection et de remplacement des trottoirs dans la ville.	Direction du génie et du bureau de projets		✓		
La circulation est dangereuse à certaines intersections.	Permettre aux personnes à mobilité réduite un maximum d'accès aux voies de circulation même durant la période hivernale.	Déneiger efficacement les pistes cyclables, les bateaux pavés donnant accès aux traverses piétonnières, les coins de rue et l'accès aux fûts (support vertical soutenant une tête de feux) où sont installés les boutons d'appel.	Direction des travaux publics et de l'environnement		✓		
	Sécuriser l'intersection Principale et Deguire.	Aménager la base du feu de circulation en béton. Soumettre au comité de circulation la demande de modification afin qu'un signal sonore et une interdiction de virage à droite soient mis en place. Faire les travaux nécessaires si la demande est acceptée. Vérifier si le délai pour traverser est adéquat. Si ce n'est pas le cas, faire les démarches pour modifier le tout.	Direction des travaux publics et de l'environnement		✓	✓	
	Sécuriser l'entrée principale et les déplacements dans le stationnement du Centre régional de Châteauguay situé au 200, boulevard D'Anjou.	Soumettre au comité de circulation la demande d'ajouter une interdiction de virage à droite pour les véhicules venant de la rue Bell et des commerces et de synchroniser le début du feu piéton avec la phase de virage à gauche pour les véhicules venant de l'est sur le boulevard D'Anjou. Faire les travaux nécessaires si la demande est acceptée.					✓
		Adresser à qui de droit la problématique du lignage inadéquat dans le stationnement du Centre régional de Châteauguay. Demander que les correctifs soient apportés afin de se conformer au permis qui a été délivré. Vérifier la possibilité de sécuriser les escaliers qui partent du trottoir et qui s'arrêtent au niveau du stationnement du Centre régional de Châteauguay. Demander que les correctifs soient faits, si possible.				✓	
Évaluer quelles sont les options afin de rendre plus sécuritaire l'utilisation du bouton d'appel situé aux feux de circulation de l'entrée principale du Centre régional Châteauguay.					✓		

G) L'accessibilité des lieux, édifices publics et commerciaux : améliorer l'accès aux lieux et aux édifices publics

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	PARTENAIRE	RÉALISATION		
					OUI	EN PARTIE	NON
L'accessibilité à certains bâtiments commerciaux est limitée pour certaines personnes avec des incapacités.	Augmenter le nombre de bâtiments commerciaux accessibles aux personnes vivant avec un handicap.	Faire un inventaire et une compilation des normes à suivre pour les bâtiments autres que municipaux.	Direction de l'aménagement du territoire		✓		

PLAN D'ACTION 2024-2026

A) L'administration, les communications et les bâtiments municipaux : développer de meilleures habitudes et services à l'égard des personnes handicapées

	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER		
					2024	2025	2026
1	En raison de leur handicap, certains citoyens ne peuvent avoir librement accès aux bureaux de vote lors d'élections.	Donner accès à des services administratifs aux personnes ayant un handicap.	Les huit (8) bureaux de vote seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.	Direction du greffe, du contentieux et des affaires juridiques / Direction des travaux publics et de l'environnement		✓	
2	Aucune place aménagée et identifiée pour les fauteuils roulants dans les salles de spectacles du Centre culturel Georges P.-Vanier et du Pavillon de l'île en formule estrade ou en formule cabaret.	Aménager et identifier les places réservées aux fauteuils roulants.	Aménager et identifier des places réservées aux fauteuils roulants dans la salle de spectacles Jean-Pierre-Houde et celle du Pavillon de l'île en formule estrade et cabaret.	Direction de la culture et des loisirs / Division culture et projets spéciaux	✓		
3	Permettre aux personnes à mobilité réduite d'être accompagnées lors d'activités de loisirs (spectacles).	Promotion de la Carte accompagnement loisir	Adhésion au programme « Carte accompagnement loisir ».	Direction de la culture et des loisirs / Division culture et projets spéciaux	✓		
4	Les citoyens en situation de handicap sont peu présents sur les différents comités municipaux.	Soutenir le conseil de la Ville et les services municipaux afin de faire appliquer les mesures prévues et approuvées du Plan d'action à l'égard de personnes handicapées.	Inviter des citoyens handicapés ou des organismes qui les représentent à s'impliquer au sein du comité consultatif d'urbanisme ou de tout autre comité incluant des citoyens.	Direction de l'aménagement du territoire / Direction de la culture et des loisirs	✓		
5	Les personnes en situation de handicap sont mal informées des services et actions offerts à leur égard.	Améliorer la diffusion d'information sur les services adaptés pour les personnes en situation de handicap.	Identifier les services, les installations et les programmes d'accompagnement qui sont offerts aux personnes ayant des particularités spécifiques. Ajouter une section « Accessibilité universelle » au site Web de la Ville. Indiquer, à l'aide de pictogrammes, les activités culturelles et de loisirs qui sont accessibles aux personnes handicapées dans le guide En Mouvement.	Direction des communications et du bureau de l'expérience citoyenne / Direction de la culture et des loisirs			✓



A) L'administration, les communications et les bâtiments municipaux :
développer de meilleures habitudes et services à l'égard des personnes handicapées (suite)

	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER		
					2024	2025	2026
6	Les personnes vivant avec un handicap peuvent nécessiter des services municipaux adaptés comme l'accès aux bâtiments publics.	Sensibiliser le personnel municipal afin d'être attentif et conscient des besoins des personnes vivant avec une incapacité.	Lors de rénovations ou de réaménagement de bâtiments publics ou de toute nouvelle construction, une rencontre avec le Comité d'action à l'égard des personnes handicapées devrait être planifiée avant le début des travaux.	Direction des travaux publics et de l'environnement		✓	
7	L'accessibilité est limitée dans certains bâtiments municipaux.	Faciliter l'accès à la cour municipale aux personnes en fauteuils roulants.	Aménager une rampe d'accès temporaire au bâtiment de la cour municipale en attendant la réalisation de la rampe d'accès permanente.	Direction des travaux publics et de l'environnement	✓		
		Faire l'inventaire et l'évaluation concernant l'accès de tous les bâtiments municipaux offrant des services à la population.	Réaliser annuellement l'évaluation de trois (3) bâtiments municipaux, la première année, être accompagné du CISSMO et de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, par la suite, l'équipe fera l'évaluation des autres bâtiments afin de produire une liste des difficultés et obstacles rencontrés, et fera des recommandations à la suite de ce constat.	Direction des travaux publics et de l'environnement / Institut Nazareth et Louis-Braille		✓	✓
8	Les personnes handicapées sont mal renseignées sur les services et actions offerts à leur égard par la Ville de Châteauguay.	Informar les citoyens sur les mesures prises par la Ville de Châteauguay.	Publier le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées sur le site Web de la Ville et les réseaux sociaux. Mettre en valeur les actions mises en place par la Ville.	Direction des communications et du bureau de l'expérience citoyenne	En continu		
9	Le service d'approvisionnement et les différentes directions de la Ville n'ont pas toujours le réflexe de tenir compte de la loi 56 (article 61.3) concernant les acquisitions de biens et de services qui tiennent spécifiquement compte des besoins des personnes handicapées.	S'assurer que la Division approvisionnements de la Ville de Châteauguay informe le personnel de toutes les directions de l'application de l'article 61.3 de la loi 56 dans tous les secteurs.	Informar le personnel cadre de l'article 61.3 de la loi 56 et de ses retombées sur leurs services. Au besoin, appuyer les recherches de produits et services nécessaires aux employés en situation d'handicap et à la fourniture de services pour les citoyens.	Direction des finances et des technologies de l'information / Division approvisionnements	En continu		



A) L'administration, les communications et les bâtiments municipaux :
développer de meilleures habitudes et services à l'égard des personnes handicapées (suite)

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER		
				2024	2025	2026
10 Lors de la rédaction du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, les besoins des personnes handicapées et les contraintes administratives ainsi que budgétaires des différentes directions concernées ne sont pas toujours prises en considérations.	Intégrer l'ensemble des acteurs concernés dans la rédaction du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Créer un comité conseiller pour le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées formé de citoyens et d'employés de la Ville.	Direction de la culture et des loisirs	En continu		
		Tenir deux (2) rencontres par année du comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, ainsi que des rencontres avec les membres de l'administration municipale afin de maintenir un canal de communication ouvert, faire l'état de l'avancement des travaux et veiller à la réalisation des actions prévues.		En continu		
		Ajouter au comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées des représentants des organismes suivants : Institut Nazareth et Louis-Braille, CISSMO et Centre multifonctionnel Horizon.		En continu		
		Redéfinir et consolider l'implication des directions de la Ville dans la réalisation des actions visées dans le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.		En continu		
		Former les membres représentant de l'administration municipale afin de mieux comprendre les obligations et les responsabilités de la Ville.		En continu		

B) Les loisirs, la culture, la bibliothèque et le tourisme :
favoriser l'accès et la participation aux diverses activités

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER		
				2024	2025	2026
11 Les enfants handicapés ne peuvent pas accéder au programme de camp de jour d'été offert par la municipalité.	Consolider le nouveau modèle d'intégration mis en place (camp de jour d'été et camp de la relâche scolaire).	Embauche de trois (3) intervenants à l'intégration en soutien au Coordonnateur adjoint responsable. Ces intervenants devront faire des interventions terrain avec les enfants du programme d'intégration ainsi qu'avec le personnel concerné.	Direction de la culture et des loisirs / Division culture et projets spéciaux	En continu		
		Promouvoir le poste d'animateur spécialisé à l'intégration responsable des interventions demandant plus de formation et d'expérience.		En continu		
		Poursuivre les efforts de formation du personnel et d'organisation du travail pour la poursuite de l'intégration des enfants en situation de handicap dans le programme de camps de jour Activ'Été.		En continu		
		Diffuser le guide des programmes à l'intégration.		En continu		
		Amélioration du formulaire de demande d'adhésion en ligne.		En continu		
		Maintenir le comité d'analyse de demandes.		En continu		
						En continu

B) Les loisirs, la culture, la bibliothèque et le tourisme :
favoriser l'accès et la participation aux diverses activités (suite)

	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER		
					2024	2025	2026
12	Les personnes avec un handicap visuel ont accès à moins de documents offerts par la bibliothèque.	Augmenter l'offre de lecture.	Poursuivre l'acquisition de livres à gros caractères, de livres audio, de livres numériques et de livres audionumériques.	Direction de la culture et des loisirs / Division bibliothèque	En continu		
			Être la courroie de transmission pour le Service québécois du livre adapté (SQLA) et en faire la promotion.		En continu		
13	Les personnes avec un handicap ont accès à moins de documents offerts par la bibliothèque.	Augmenter l'accès à l'offre de lecture.	Offrir un service de livraison à domicile.	Direction de la culture et des loisirs / Division bibliothèque	En continu		
			Visiter mensuellement les résidences pour personnes âgées afin de prêter des documents à l'intention des résidents, et ce, comme lecture du mois.		En continu		
14	Les jeunes ayant un handicap visuel participent peu au Club de lecture.	Augmenter la participation de jeunes ayant un handicap visuel au Club de lecture.	Faire la promotion du Club de lecture auprès des jeunes ayant un handicap visuel.	Direction de la culture et des loisirs / Division Bibliothèque	En continu		

C) Les parcs et espaces verts :
favoriser l'accès et la participation aux diverses activités

	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER		
					2024	2025	2026
15	En situation d'urgence, les riverains ayant un handicap auditif ne peuvent recevoir les messages vocaux destinés à informer la population.	S'assurer que les riverains peuvent comprendre les messages envoyés en situation d'urgence.	Inviter les personnes vivant avec un handicap auditif à s'abonner à l'outil MonDossier qui offre de l'information en temps réel lors de situation d'urgence. Trois types d'abonnement sont offerts, soit par texto, courriel ou notification sur cellulaire.	Direction des communications et du bureau de l'expérience citoyenne	✓		
16	Les personnes malentendantes ne peuvent contacter les services du 9-1-1.	Trouver un moyen de communication permettant aux personnes malentendantes de communiquer en cas d'urgence.	Munir le centre d'appels 9-1-1 d'appareils ATS, cette technologie permet aux personnes malentendantes de contacter les services d'urgence. Munir le centre d'une application pour recevoir et traiter un appel texto 9-1-1.	Service de police de Châteauguay	✓		
17	Certaines personnes handicapées ne sont pas outillées pour faire face à des situations d'urgence.	Offrir le Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers en format papier.	Faire la promotion du Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers auprès des citoyens et diffuser le Guide sur le site Web de la Ville.	Service de sécurité incendie / Direction des communications et du bureau de l'expérience citoyenne		✓	
18	L'aménagement des parcs et espaces verts ne permet pas un accès facile aux personnes à mobilité réduite.	Assurer l'aménagement de certains espaces verts et équipements dans les parcs municipaux.	Installer du mobilier urbain et des équipements à accessibilité universelle lors de rénovations, de réaménagement et de conception de nouveaux parcs et espaces verts.	Direction de la culture et des loisirs / Direction des travaux publics et de l'environnement	En continu		

D) La sécurité publique :
accroître le sentiment de sécurité et l'efficacité en situation d'urgence

	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER		
					2024	2025	2026
19	Lors de situation d'urgence, tous les citoyens étaient traités comme nécessitant une évacuation et une prise en charge égale, selon l'événement survenu.	Offrir un programme volontaire qui permet de connaître les besoins en cas d'urgence des personnes âgées ou handicapées.	Mise à jour de la liste confidentielle des personnes handicapées à mobilité réduite pouvant requérir une aide particulière en situation d'urgence (police, incendie).	Service de sécurité incendie	En continu		
20		Offrir un programme adapté aux personnes seules ayant des besoins spéciaux et une mobilité réduite.	Poursuivre l'appui au programme volontaire Pair offert par l'organisme communautaire Centre d'action bénévole du Grand Châteauguay pour toutes personnes handicapées et aînés vivant seuls.	Service de police de Châteauguay	En continu		

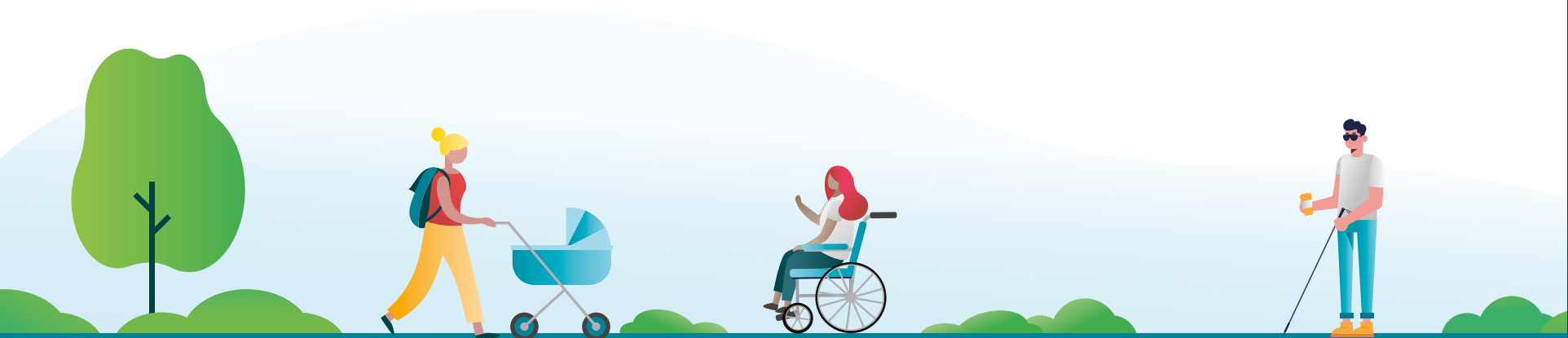
E) Les ressources humaines :
faciliter l'intégration professionnelle des personnes handicapées et formation continue du personnel municipal en place

	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER		
					2024	2025	2026
21	Les personnes vivant avec une incapacité peuvent nécessiter des aménagements pour faciliter leur intégration et leur efficacité dans le milieu de travail.	Faciliter l'intégration des personnes vivant avec des incapacités dans le milieu du travail.	Arrimer les mesures déjà prévues dans le Programme d'accès à l'égalité réalisé par les Ressources humaines au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Direction des ressources humaines	✓		
22	Comme presque partout ailleurs, Châteauguay, l'employeur et les groupes représentant le personnel syndiqué, parvient difficilement à offrir un emploi aux personnes handicapées.	Augmenter le pourcentage des personnes vivant avec un handicap à accéder aux emplois offerts par la Ville de Châteauguay.	À chaque ouverture de poste qui est susceptible d'être occupé par une personne handicapée, assurer sa promotion auprès des organismes d'appui à la recherche d'emploi des personnes handicapées.	Direction des ressources humaines	En continu		
23	Les difficultés rencontrées par les enfants handicapés de participer activement au camp de jour de la Ville.	Intégrer les enfants ayant un handicap aux différents secteurs du camp de jour.	Formation du personnel du camp de jour dans le domaine de l'intégration des enfants ayant un handicap (connaissances, outils, etc.).	Direction de la culture et des loisirs	En continu		



F) Le transport collectif et adapté, la circulation, la signalisation et le stationnement : améliorer l'accessibilité et les commodités relatives au transport

	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER		
					2024	2025	2026
24	Les trottoirs dans certaines rues de la municipalité sont dans un état qui pose un problème de sécurité pour le déplacement des personnes handicapées.	Faire l'évaluation de la situation des descentes de trottoirs pour les personnes à mobilité réduite.	Installer des plaques podotactiles aux descentes de trottoirs (intersections) lors de nouvelles constructions et réparations.	Direction du génie et du bureau de projets	✓		
25	La circulation est dangereuse à certaines intersections.	Entretien régulièrement les traverses sonores adaptées.	Valider la conformité des installations des traverses sonores avec l'accompagnement des services professionnels de l'Institut Nazareth et Louis-Braille.	Direction des travaux publics et de l'environnement		✓	
26	Dans les quartiers résidentiels, la circulation automobile peut être dangereuse pour les enfants sourds.	Sécuriser les avenues et rues dangereuses.	Installer, à la demande des parents d'enfants sourds, des pictogrammes avec une oreille près de leur résidence afin de sensibiliser les automobilistes.	Direction des travaux publics et de l'environnement / Service de police de Châteauguay		✓	
27	L'emplacement des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées lors d'événements majeurs organisés par la municipalité est problématique.	Faciliter l'accès aux activités majeures pour les personnes handicapées en mettant à leurs dispositions des cases de stationnement près des sites événementiels.	Indiquer l'emplacement des espaces de stationnement réservés lors d'activités majeures organisées par la municipalité à l'aide de panneaux produits à cet effet. Les documents promotionnels permettent d'informer la population sur l'accessibilité de ces événements.	Direction de la culture et des loisirs / Division culture et projets spéciaux / Direction des travaux publics et de l'environnement	✓		



F) Le transport collectif et adapté, la circulation, la signalisation et le stationnement : améliorer l'accessibilité et les commodités relatives au transport (suite)

	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER		
					2024	2025	2026
28	La circulation est dangereuse à certaines intersections.	Sécuriser l'intersection Principale et Deguire.	Aménager la base du feu de circulation en béton. Soumettre au comité de circulation la demande de modification afin qu'un signal sonore et qu'une interdiction de virage à droite soient mis en place. Faire les travaux nécessaires si la demande est acceptée. Vérifier si le délai pour traverser est adéquat. Si ce n'est pas le cas, faire les démarches pour modifier le tout.	Direction des travaux publics et de l'environnement / Comité de circulation	✓		
		Sécuriser l'entrée principale, les déplacements dans le stationnement du Centre régional de Châteauguay situé au 200, boulevard D'Anjou.	Soumettre au comité de circulation la demande d'ajouter une interdiction de virage à droite pour les véhicules venant de la rue Bell et des commerces et de synchroniser le début du feu piéton avec la phase de virage à gauche pour les véhicules venant de l'est sur le boulevard D'Anjou. Faire les travaux nécessaires si la demande est acceptée.			✓	
			Évaluer quelles sont les options afin de rendre plus sécuritaire l'utilisation du bouton d'appel situé aux feux de circulation de l'entrée principale du Centre régional Châteauguay.		✓		
			Adresser à qui de droit la problématique du lignage inadéquat dans le stationnement du Centre régional de Châteauguay. Demander que les correctifs soient apportés afin de se conformer au permis qui a été délivré. Vérifier la possibilité de sécuriser les escaliers qui partent du trottoir et qui s'arrêtent au niveau du stationnement du Centre régional de Châteauguay. Demander que les correctifs soient faits si possible.	Direction de l'aménagement du territoire / Division inspection et permis		✓	
29	Les trottoirs dans certaines rues de la municipalité sont dans un état qui pose un problème de sécurité pour le déplacement des personnes handicapées.	Faire l'évaluation de la situation des descentes de trottoirs pour les personnes à mobilité réduite.	Mettre en œuvre le programme quinquennal de réfection et de remplacement des trottoirs dans la ville.	Direction du génie et du bureau de projets	En continu		
30	La circulation est dangereuse à certaines intersections.	Permettre aux personnes à mobilité réduite un maximum d'accès aux voies de circulation même durant la période hivernale.	Déneiger efficacement les pistes cyclables, les bateaux pavés donnant accès aux traverses piétonnières, les coins de rue et l'accès aux fûts (support vertical soutenant une tête de feux) où sont installés les boutons d'appel.	Direction des travaux publics et de l'environnement	En continu		



G) L'accessibilité des lieux, des édifices publics ou commerciaux :
améliorer l'accès aux lieux et aux édifices publics

	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER		
					2024	2025	2026
31	L'accessibilité à certains bâtiments commerciaux est limitée pour certaines personnes avec des incapacités.	Augmenter le nombre de bâtiments commerciaux accessibles.	Faire un inventaire et une compilation des normes à suivre pour les bâtiments autres que municipaux.	Direction de l'aménagement du territoire	En continu		



Châteauguay



ville.chateauguay.qc.ca